

Comité de direction du 27 février 2024

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ,

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Magali LEON-PHILIP, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Gaëlle JORAND, Stéphane PANIER, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres absents :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Jean-Pierre BERTOLINI, Nicolas ROUSSARD, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO,

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle, Swann Bourrel, Virginie Carceller et Marie-Pierre Fernandez

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Début de séance à 18h10

Passage à l'ordre du jour :

- Vote du PV du dernier CODIR de 2023

Aucune remarque spécifique.



Approbation du PV du CODIR du 5 décembre 2023

- **Rapport n° 1 ROB et son annexe le DOB**

Monsieur Carceller présente le ROB au comité, il précise la reprise de la gestion du parking qui impacte une partie du budget

Madame Carceller présente le budget principal.

Madame Barrere-Ellul précise que les augmentations sont liées notamment à la communication pour 2023 (brochures, refonte site web), l'augmentation de 2024 est due au parking et la subvention CCVH devient plus importante.

Une précision est apportée sur la taxe de séjour par Madame Carceller : il y a une perception moins importante car l'année précédente nous sommes passés à un fonctionnement de déclaration en quadrimestre

Pour les investissements, il est à noter une augmentation notamment pour l'acquisition d'un véhicule neuf places. Monsieur Carceller précise qu'il n'est pas sûr que cela sera approuvé, il préférerait une location plutôt qu'un achat.

Madame Barrere-Ellul souligne qu'il faut aussi compter le matériel nécessaire à l'équipe du parking (notamment les boîtes à outils)

Monsieur Carceller apporte des informations sur la reprise du parking par l'OTI. Les objectifs sont la rentabilité et une meilleure gestion de l'équipement, celui-ci doit désormais en priorité être rentable même si son objectif premier était la gestion des flux et la protection du site. Les deux entrées posent problème et mobilisent 3 personnes, notamment pour l'aire de camping-cars qui est très mal gérée vis-à-vis de la qualité de l'accueil.

Le recrutement a été essentiel pour cette nouvelle mission.

Madame Du Boullay : Cela représente donc aussi une augmentation des prix du parking ?

Madame Carceller : Oui, dans le prochain rapport vous aurez plus de précision sur cela, elle poursuit avec la présentation du budget Argileum et boutique

Monsieur Carceller : Les recettes parking viennent combler le déficit de la maison de la poterie. Ce qui est récolté par le tourisme va vers le tourisme.

Madame Barrere-Ellul précise que le prochain comité sera très important car il y aura le vote des budgets

Le rapport n° 1 est voté à l'unanimité.

- **Rapport n° 2 Reprise de la gestion du parking du point du diable par l'OTI**

Monsieur Carceller précise une volonté de recruter une équipe de bons gestionnaires qui est à l'aise avec la structure. Il indique que de nouvelles barrières ont été installées.

Madame Barrere-Ellul précise que les dépenses en assistance étaient de 14 000 euros pour SKIDATA et sont maintenant de 5000 euros avec la nouvelle société.

Madame Barrere-Ellul précise que le transfert de la gestion du parking de la communauté de communes à l'Office de tourisme sera aussi présenté aux commissions.

Le rapport n° 2 est voté à l'unanimité.

- **Rapport n° 3 : Parking Maison du Grand Site adoption des tarifs et horaires**

Présentation du projet parking par Marie-Pierre Fernandez, le 6 Avril nouvelle équipe et nouvel équipement.

Une nouvelle répartition des rôles est à noter : un accueil parking, 500 places, mais qui jusqu'à présent présentait une mauvaise gestion car beaucoup de véhicules étaient mal garés. Cette année, une équipe sera dédiée au parking donc moins de risques, ils seront toujours là pour accueillir les visiteurs et les assister.

Présentation du nouveau prestataire Thales avec possibilité de prépayer pour les usagers donc moins d'attente, ce qui a fait effet de plainte

Madame Fernandez évoque la difficulté du site : tout le monde arrive en même temps et tout le monde part en même temps. Les flux sont donc importants et créent de l'attente.

Elle reprend avec la présentation des nouveaux tarifs et précise qu'ils sont adaptés aux ailes de saisons sur le printemps et l'automne et la saison basse

Madame Du Boullay demande si les voitures avec coffre de toit sont comprises dans les véhicules hauts et que dans ce cas, elle trouve le prix excessif

Madame Fernandez insiste sur le fait que le prix soit justifié par le nouvel équipement

Madame Barrere-Ellul précise que la plupart du temps les coffres de toit ne dépassent pas deux mètres donc les dimensions pourront passer dans le tarif voiture normal.

Madame Fernandez explique que les limites de dimensions sont encore en pour-parler

Il est précisé que les navettes seront toujours gratuites et le parking payant, Monsieur Siegel exprime qu'il est important de bien communiquer là-dessus pour éviter que les visiteurs ne se plaignent.

Madame Fernandez réplique que les 1h gratuites proposées sont bien pour se balader sur le site.

Madame Leger demande si les tarifs moto sont quelque chose qui se pratique sur d'autres sites

Madame Fernandez indique que sur d'autres sites le parking est peu cher mais que les navettes sont payantes. Pour le cas des motards, les statistiques sont souvent faussées car on ne le voit pas sortir, les faire payer est donc une solution. Le tarif peut être adapté par les agents qui gardent leurs casques et vestes, l'office de tourisme se garde le droit de modifier les tarifs.

Madame Barrere explique que les prix se justifient pas un service important et la surveillance qui va être apportée, tout ça a un coût. Elle prend l'exemple de la plage de l'Espiguette où les visiteurs payent pour se baigner sans services annexes aux alentours.

Monsieur Prouget revient sur le cas des motards et demande s'il n'est pas possible de leur proposer un casier avec pièce

Madame Fernandez explique que les motards payent pour poser leur casque, et cela serait compliqué de gérer les casiers en plus du parking.

Madame Barrere-Ellul expose son envie à terme de proposer un service de bagagerie

Madame Du Boullay précise qu'elle a toujours observé que ces services soient d'habitude gratuits

Monsieur Carceller explique que les tarifs ont été validés après de longs débats, il faut bien prendre en compte les coûts de fonctionnement et l'électricité pour comprendre les choix qui ont été faits. La priorité étant la rentabilité, il faut que les tarifs augmentent, c'est le risque à prendre pour proposer un meilleur service.

Monsieur Siegel indique que la première heure gratuite va bousculer un certain nombre de choses, comme l'arrêt au pont du diable qui sera favorisé. Il précise que cela peut doser le mécontentement des visiteurs avec le passage au tarif de 10 euros la journée à Saint-Guilhem.

Madame Du Boullay demande ce qu'il en sera concernant la communication sur le changement de gestion du parking et le nouvel équipement

La directrice de l'Office de tourisme indique que la communication sera prise en charge avant le début de la saison à travers les réseaux sociaux notamment.

Madame Léger pose la problématique de la signalétique lorsque le visiteur vient de Saint-Jean-de-Fos car il y a de la difficulté à se repérer à partir du village pour aller jusqu'au parking, selon elle, la signalétique devrait être modifiée.

Monsieur Siegel, maire de Saint-Guilhem-le-Désert acquiesce.

Madame Fernandez précise qu'il manque la distance sur les panneaux, et que c'est potentiellement la raison.

Monsieur Carceller acquiesce et confirme que la signalétique va être réfléchi

Monsieur Jaudon demande s'il n'est pas possible de réaliser des économies de personnel étant donné que la majorité du dispositif est automatique

Monsieur Carceller indique qu'il y a un seul permanent, le reste sont des saisonniers, et pour le parking temporaire, ils doivent absolument être au nombre de trois pour la gestion, et six en haute saison. Il précise également que c'est une année test et que l'effectif sera probablement revu à la baisse l'année d'après.

Madame Fernandez, responsable des équipes accueil de l'Office de tourisme caractérise le besoin d'autant de personnel par le roulement qui est nécessaire, car un agent ne peut pas travailler 7 jours sur 7

Madame Barrere-Ellul indique que les récupérations sont obligatoires dans la convention collective du tourisme : travailler le week-end revient à être absent trois jours, car deux jours de repos et un jour de récupération, le lundi en général. Une équipe fait la circulation et une équipe encaissement puis payant basse saison, de plus, pour la directrice, une barrière non surveillée est égale à une barrière cassée.

Monsieur Carceller précise que le président a demandé une optimisation du parking et ouverture plus longue, donc plus de personnel.

Monsieur Jaudon change de sujet et demande s'il est également possible d'optimiser l'espace qui n'a pas encore été exploité pour le parking

Monsieur Carceller expose les raisons pour lesquelles ces espaces n'ont pas encore été exploités : restrictions vis-à-vis des Bâtiments de France, Grand site de France, Natura 2000.

Madame Fernandez apporte la conclusion du rapport et parle de l'abonnement professionnel de 35 euros, il serait possible pour eux, notamment pour les hébergeurs de souscrire à des cartes pour leur clientèle.

Madame Du Boullay relève le fait qu'elle trouve le prix pour le stationnement camping-car peu cher

Madame Fernandez répond que la régulation du prix se fait en temps de nuitées maximum stipulées dans le règlement et qu'il y a très peu de ventes d'abonnements camping-car

Monsieur Carceller précise qu'il y a très peu de places de camping-car, car elles vont être réservées aux cars. De plus les emplacements ne sont pas à la meilleure localisation, car ils sont au soleil, les moustiques y sont nombreux, et il y a beaucoup de poussière. De plus, le projet de cette aire était de ne pas faire d'ombre aux prestataires du territoire.

Madame Du Boullay demande notamment vis-à-vis de l'activité de la brasserie si le parking sera toujours non payant après 22h

Madame Barrere-Ellul indique que Monsieur Carceller va choisir 30 soirées lors desquelles le parking sera gratuit, cela est en pour-parler avec la brasserie. Elle précise aux professionnels qu'il faut éviter de parler du fait que les barrières se lèvent à partir de 22h, car cela entraîne des pertes de recette.

Avant de conclure le rapport, Monsieur Carceller demande à Monsieur Siegel de faire un cours résumé de l'activité touristique à Saint-Guilhem-le-Désert en 2023. Le constat est un démarrage de saison toujours plus tardif et une baisse de fréquentation sur la haute saison, mais une meilleure répartition de la fréquentation sur l'année avec +24%.

Madame Du Boullay explique qu'elle observe de plus en plus un tourisme local et moins de mouvement et de gens qui viennent de loin.

Monsieur Prouget est d'accord avec le maire, et trouve que cela a été une saison particulière, un peu irrégulière, il a eu beaucoup de visites des gens de la région dont Toulouse, les visiteurs viennent de la région et la découvrent.

Madame Carbou constate toujours cependant beaucoup de touristes plutôt lointain, et cela même en hors saison.

Le rapport n° 3 est voté à l'unanimité.

- **Rapport n° 4 du rapport d'activités 2023 et perspectives 2024 de l'OTI**

Présentation du PPT par Fabienne

Madame Leger demande comment sont comptés les lits et les nuitées

Madame Barrere-Ellul explique que cela se fait notamment avec la déclaration en mairie

Madame Seylle précise que les chiffres ne sont jamais précis à 100%, et souvent car les maisons secondaires comptent aussi, ce qui peut fausser les données.

Madame Leger demande s'il y aurait un potentiel de développement des hébergeurs sur le territoire

Madame Barrere-Ellul répond que les problématiques de taxes foncières ainsi que la protection d'une grande partie du territoire freinent de nombreux projets.

Madame Du Boullay pense également qu'avec la variation saisonnière, cela peut être compliqué pour de futurs hébergeurs pour le remplissage

Monsieur Carceller met en lumière le fait qu'avoir peu d'hébergements sur un territoire n'est pas une faiblesse, c'est une force pour accueillir le public de manière plus intimiste, et parfois proposer des services de meilleure qualité

Monsieur Siegel souligne qu'il y a une réflexion à avoir sur la concurrence des autres destinations puisqu'il y a une révolution sur le changement d'amplitude de la saison, cela peut être pallié notamment en travaillant sur le patrimoine.

Le rapport n° 4 est voté à l'unanimité

Fin de séance à 19h57

Séance du 27 février 2024

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation
15 janvier 2024

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 15 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ,
Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Magali LEON-PHILIP, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Gaëlle JORAND, Stéphane PANIER, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres absents :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Jean-Pierre BERTOLINI, Nicolas ROUSSARD, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO,

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle, Swann Bourrel, Virginie Carceller et Marie-Pierre Fernandez

Objet de la délibération

01-2024 : Rapport d'orientation budgétaire 2024

Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et dans le secteur du tourisme et notamment son article 1-16°, Conformément aux dispositions de l'article R.133-15 du Code du Tourisme, Conformément aux articles L.2221-5 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires.

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des établissements publics car il participe à l'information des membres du Comité de direction en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'EPIC préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir,

CONSIDERANT que ce DOB prend appui sur le Rapport d'Orientation Budgétaire préalablement rédigé par l'EPIC et présentant :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'Office de Tourisme

- Les perspectives pour le projet de budget

Annexe 1 ROB 2024

Le comité, Oüi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 préalable au vote du budget primitif 2023 ;
- d'approuver en conséquence le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 en annexe.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 28/02/2024

Le président,
Claude Carceller



Séance du 27 février 2024

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation
15 janvier 2024

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 15 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ,

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Magali LEON-PHILIP, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Gaëlle JORAND, Stéphane PANIER, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres absents :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Jean-Pierre BERTOLINI, Nicolas ROUSSARD, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO,

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle, Swann Bourrel, Virginie Carceller et Marie-Pierre Fernandez

Objet de la délibération

02-2024 : Reprise de la gestion du parking du pont du diable par l'Office de tourisme intercommunal

La décision actée le 22 janvier par les Présidents Soto et Carceller de confier la mission d'exploitation et de gestion du parking à un seul service sous la tutelle de l'OTI implique de tenir une mission de réorganisation en moins de trois mois afin de proposer un service opérationnel aux usagers dès le 6 Avril.

Ce service intègre donc le pôle accueil de l'OTI sous la responsabilité de Marie Pierre Fernandez- régisseuse du parking- (agent de maîtrise - 15 ans d'ancienneté) qui en a accepté la chefferie.

La Direction en tant qu'ordonnateur a passé 3 saisons estivales à observer et corriger les ruptures de service et mise en mode dégradé de la barrière tout comme l'encaissement et observé les axes de progrès, notamment en terme de recettes pour la Régie dès qu'un mode de surveillance responsable a été mis en place. En effet, un contrôle de la Régie en 2022 a mis à jour la trop grande fréquence du passage en mode dégradé et le manque à gagner qui en découle.

Cette nouvelle corde à l'arc de l'OTI implique le déploiement d'un nouveau service d'accueil spécifique respectant les valeurs de Tourisme durable et d'Hospitalité propres à l'OTI.

La gestion du parking par l'OTI se révèle être une réelle opportunité pour améliorer sa présence sur le site. Les agents de parking sont les premiers contacts visiteurs sur le site. La mission des agents sera dédiée (en période d'ouverture), au bon fonctionnement de l'équipement du parking, à l'accueil et orientation des visiteurs, à l'optimisation des places ainsi qu'à la gestion des flux en très haute saison. L'orientation des visiteurs dès l'arrivée sera propice à la fréquentation de la MGS.

Le Pont du Diable est un parking à fréquentation pendulaire de 500 places avec le parking temporaire avec une entrée et une sortie simple et une entrée dissociée pour les espaces de délestage. Parkings principal et temporaire représentent 500 places et une recette de 185 800€.

Le comité, Oüi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide...

- D'approuver que cette compétence soit attribuée à l'OTI sur la partie accueil et fonctionnement quotidien du stationnement des véhicules
- Que le service Grand site conserve la mission d'entretien et de nettoyage
- Que le service Parking intègre le pôle accueil de l'OTI sous la responsabilité de la régisseuse du parking et responsable accueil.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 28/02/2024

Le président,
Claude Carceller



Séance du 27 février 2024

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation
15 janvier 2024

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 15 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ,

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Magali LEON-PHILIP, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Gaëlle JORAND, Stéphane PANIER, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres absents :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Jean-Pierre BERTOLINI, Nicolas ROUSSARD, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO,

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle, Swann Bourrel, Virginie Carceller et Marie-Pierre Fernandez

Objet de la délibération

03-2024 : Parking Maison du Grand Site de France - Adoption des tarifs et horaires

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Vu la délibération n°24-2023 en date du 30 mai 2023 fixant les tarifs et les horaires du parking de la « Maison du Grand Site de France ».

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les grilles tarifaires actuellement en vigueur et de fixer de nouveaux horaires pour optimiser le fonctionnement du parking de la « Maison du Grand Site de France »

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs et les horaires du parking de la « Maison du Grand Site de France », selon les grilles tarifaires ci-dessous présentées.

1. Tarifification journalière :

Usager/type de véhicule	Haute saison 15/06 au 15/09		Basse Saison d'avril au 14/06 et du 16/09 à mi-novembre		Hiver Fermeture mi-novembre et ouverture avril
	JOUR 8h- 22h	NUIT 22h- 8h	JOUR 10h- 19h	NUIT 19h-10h	
Véhicule Léger	8€	Gratuit	4€	Gratuit	Gratuit
Bus/Véhicule haut/Camping-car	15€	15€	6€	6€	
Moto	4€	Gratuit	2€	Gratuit	
Véhicule Léger PMR	8€	Gratuit	4€	Gratuit	
Ticket perdu	Après recherche de l'immatriculation, paiement du tarif selon le type de véhicule				

Modalités d'accès et de fonctionnement :

Les véhicules légers obtiendront un ticket à la borne d'entrée qui leur permettra de se garer uniquement aux emplacements des VL.

Les Bus/Véhicule haut/Camping-car se verront attribuer un ticket à la borne d'entrée qui leur permettra d'accéder aux parkings dédiés.

La hauteur du véhicule sera captée par un procédé automatique à l'entrée.

Le ticket remis devra être présenté au lecteur de la barrière du bas pour activer l'ouverture.

Un parking dédié aux véhicules hauts est présent en contre bas avec des barrières spécifiques et un contrôle d'accès.

Les Motos obtiendront un ticket à la borne d'entrée qui leur permettra de se garer uniquement aux emplacements des VL. Les motos sont interdites sur les chemins piétons et le parvis de la MDS. Un service de conciergerie est assuré pour les casques et les blousons, le paiement du ticket journalier s'effectue à la caisse de l'Office du Tourisme situé à la Maison du Grand Site.

Les véhicules PMR sont soumis au paiement de la redevance de stationnement en vigueur en application des dispositions de l'article L241-3 du code de l'action sociale et des Familles et eu égard au fait que le site propose des places dédiées adaptées et des possibilités de paiements sur des équipements en conformité PMR

2. Tarifification abonnement à l'année (avril à mi-novembre):

Type d'abonnement	Tarif
VL Résident CCVH	20€
VL Hors CCVH	28€
Camping-car	50€ (10 jours maximum)
Salariés actifs sur site	Gratuit
Gendarmes, pompiers, camions canoës	Gratuit
Professionnels (hébergeurs)	35€
Carte abonnement perdue	10€

3. Cas particuliers et gratuités

- Les usagers pourront bénéficier de la première heure gratuite.
- Pour les livraisons, il sera délivré un ticket journalier (1^{ère} heure gratuite). Pour accéder au parvis, il est nécessaire de sonner à l'interphone de la deuxième barrière avant 12h ou après 17h. En dehors de ces plages horaires, l'acheminement de la marchandise est à réaliser par ses propres moyens.
- Pour tout achat supérieur à 60€ dans la boutique de la Maison du Grand Site, l'OTI transformera le ticket payant en gratuité.
- La gratuité sera également accordée :
 - ✧ Lors d'événements spéciaux conventionnés d'intérêt communautaire (Drailhes du Diable, Tour de la CCVH, La Fête de la Nature, etc.).
 - ✧ Lors d'opérations de promotion, d'éductours, d'accueil de délégations, de journalistes, tour-opérateurs.
 - ✧ Aux clients de la **Brasserie** pour 30 soirées sélectionnées, avec ouverture de la barrière à 21h.
- Une jauge d'emplacements réservée à la clientèle de la **Grotte de Clamouse** est à l'étude pour la saison 2025.

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter les grilles tarifaires et les horaires du parking de la Maison du Grand Site, présentées ci-dessus.
- D'accorder la gratuité du parking pour les évènements, occasions et personnels exposés supra.
- De valider les cas particuliers énoncés
- D'habiliter le Président à signer tout document ou à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces différents dispositifs

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 28/02/2024

Le président,
Claude Carceller



Séance du 27 février 2024

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation
15 janvier 2024

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 15 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ,

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Magali LEON-PHILIP, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Gaëlle JORAND, Stéphane PANIER, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres absents :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Jean-Pierre BERTOLINI, Nicolas ROUSSARD, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO,

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle, Swann Bourrel, Virginie Carceller et Marie-Pierre Fernandez

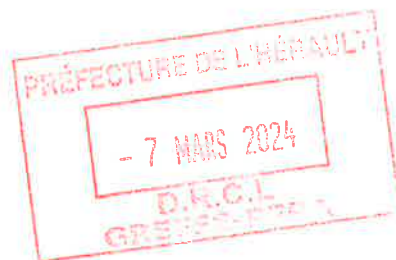
Objet de la délibération

04-2024 : Présentation du rapport d'activités 2023 et perspectives 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Présentation du rapport d'activités annuel de l'Office de Tourisme Intercommunal pour 2023. Bilan de fréquentation des 4 points d'accueil. Retour sur les actions et les animations menées sur le territoire et sur le travail mené par l'équipe OTI tout au long de l'année.

Annonce des perspectives pour la saison 2024.

Annexe : Rapport d'activités 2023



Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide...

- D'approuver le rapport annuel d'activités 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-désert Vallée de l'Hérault.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 28/02/2024

Le président,
Claude Carceller

